

XXI^e Congrès de l'Association internationale des critiques de théâtre

Procès-verbal de l'Assemblée générale

Bucarest, le 5 novembre 2003, 9 h

1. Vérification des présences

Les 21 sections nationales suivantes, en règle de cotisation, sont représentées officiellement, avec droit de vote : Bulgarie, Canada (AQCT et CTCA), Chine (Hong Kong), Corée, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Turquie, Ukraine. Les délégués du Japon et de Russie, présents à une partie du congrès, ont dû repartir avant l'Assemblée générale.

Est présente mais non éligible : la délégation de Moldavie ; les sections de Belgique, de Cuba, d'Iran, de Macédoine et de Norvège sont éligibles, mais non représentées. Assistent également à l'assemblée plusieurs membres individuels, à titre d'observateurs.

2. Ouverture de l'assemblée

Avant de livrer son allocution, le président sortant de charge, Ian Herbert, demande que l'Assemblée fasse une minute de silence à la mémoire de Tatiana Proskournikova, déléguée de la section russe — et auparavant, soviétique —, pendant de nombreuses années.

Puis, il transmet la proposition du comité exécutif d'accorder le statut de vice-présidents honoraires à Andrzej Zurowski (Pologne) et à Soila Lehtonen (Finlande), pour les services exceptionnels qu'ils ont rendus à l'Association. Adopté à l'unanimité.

Le président rappelle certaines de ses activités depuis deux ans : il a notamment participé au Congrès de l'Institut international du théâtre, pour la première fois en sa qualité de président de l'AICT ; il a aussi pris part à un festival de théâtre classique à Rzeszow, en Pologne, au colloque de Sterijino pozorje à Novi Sad (où il a contribué à la relance de la section serbe), au Festival international de théâtre de La Havane, à un colloque à Ryga, en Lettonie, sur le Postmodernisme et le théâtre, enfin, à une rencontre à Sofia avec les critiques de cinéma de la FIPRESCI. Il espère agrandir encore le réseau de l'AICT, développer les liens avec les organisations sœurs et avec les critiques des autres arts, comme par exemple l'a fait la section américaine (ATCA) cet automne. Il rappelle que l'AICT aura 50 ans en 2006 et que nous devons avoir à l'esprit la possibilité de célébrer cet anniversaire avec éclat.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel qu'il apparaît ci-après.

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 mai 2001, tenue à Montréal

Ce procès-verbal est adopté sans modification, sur proposition d'Hervé Guay (Québec/Canada), appuyé par Tish Dace (États-Unis).

5. Rapport moral du secrétaire général

Le secrétaire général Michel Vaïs rappelle que son rapport a déjà été envoyé à tous par courrier électronique. Il y fait le relevé des activités de l'Association – stages, réunions du comex, colloques, participation à des jurys, ponts culturels, etc. – depuis le dernier congrès. Il fait ensuite le point sur le recrutement, sur l'appui reçu des partenaires et sur les communications. Son rapport figure en annexe à ce procès-verbal.

6. Rapport de la trésorière générale

6.1. Irène Sadowska-Guillon présente son rapport sur les finances de l'Association, depuis le congrès de Montréal. Elle note que l'encaisse est passée de 9 569,76 € en mai 2001 à 12 725 € le 21 septembre 2003. La situation financière est donc saine. Les fonds proviennent presque uniquement des cotisations versées par les sections nationales et les membres individuels. Les cotisations rapportent en moyenne 3 500 € par an, mais les retards dans le règlement des cotisations déséquilibrent la trésorerie. La suppression des cotisations en dollars, au profit de l'euro, permet des économies de change. Enfin, le compte « Publications – pages web », alimenté par les droits d'auteur sur le livre *Shakespeare est-il notre contemporain ?*, cédés à l'AICT par John Elsom et versés par les éditions Routledge, est passé de 196,60 € en 2002 à 157,50 € en 2003. Quant aux dépenses récurrentes, elles se maintiennent à peu près au même niveau. Les frais bancaires de change, de transmission et de commissions sont importants (80 € en 2002, 74 € en 2003), aussi doivent-ils toujours être assumés par les émetteurs.

Sur une proposition de Ian Herbert, appuyée par Michel Vaïs, l'Assemblée adopte ce rapport à l'unanimité, avec une résolution de remerciements à Irène.

6.2. Pour le rapport des Commissaires aux comptes, en l'absence de Carola Oyarzún, Georges Schlocker livre seul son rapport. Après examen des pièces justificatives, il déclare approuver le rapport de la trésorière.

À la demande de Juan Antonio Hormigón, de la section espagnole, le secrétaire général fait lecture de la liste des sections avec le nombre de membres de chacune, telle que fournie par la trésorière. Il est résolu que cette liste figurera au procès-verbal. Note : les noms accompagnés d'un astérisque sont ceux des sections qui n'étaient pas en règle au moment de l'Assemblée générale.

Allemagne* : 60

Belgique : 20/30

Bulgarie : 20

Canada : 35

Canada (Québec) : 25

Chine (Hong Kong) : 50

Corée : 17

Cuba : 15

Croatie* : 43

Danemark : 25

Espagne : 50

Estonie* : 20

États-Unis : 300